



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr. générale
11 décembre 2008
Français
Original : anglais

Commission de consolidation de la paix

Troisième session

Formation République centrafricaine

Rapport de la Commission de consolidation de la paix sur sa mission en République centrafricaine, du 30 octobre au 6 novembre 2008

Résumé

La Commission de consolidation de la paix a effectué une mission en République centrafricaine du 30 octobre au 6 novembre 2008. La délégation était menée par Jan Grauls, Président de la formation République centrafricaine de la Commission. Ses principales conclusions sont énoncées ci-après.

Principales conclusions

Dialogue politique inclusif

- Une date a été fixée pour le dialogue politique inclusif peu après la visite de la délégation, en partie du fait de l'accent mis par celle-ci sur cette initiative.
- Le caractère sans exclusive de ce dialogue politique revêt une importance cruciale s'agissant de veiller à ce que tous considèrent ce dialogue comme leur appartenant, y compris l'opposition, la société civile et les groupes rebelles, qui devraient tous avoir voix au chapitre dans les préparatifs, le programme et l'organisation des prochaines étapes du processus de réconciliation nationale et de reconstruction.

Réforme du secteur de la sécurité et programme de désarmement, démobilisation et réintégration

- La tenue du séminaire national sur la réforme du secteur de la sécurité a constitué une réalisation majeure. Depuis, la concrétisation de ses conclusions opérationnelles s'est heurtée à des contretemps.
- Les paramètres de l'intégration des ex-combattants dans les Forces armées centrafricaines (FACA) demeurent vagues et doivent être examinés.



- L'impunité, les poursuites et l'indemnisation des victimes doivent faire partie intégrante de la réforme du secteur de la sécurité.
- La communauté des donateurs devra accorder une attention urgente au programme de désarmement, démobilisation et réintégration à l'issue du dialogue politique inclusif.
- La cohérence et la coordination des activités de tous les acteurs participant au programme de désarmement, démobilisation et réintégration sont cruciales. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a pris à cet égard l'initiative d'élaborer une stratégie.
- L'élaboration d'un nouveau programme de désarmement, démobilisation et réintégration doit tenir compte des pratiques optimales en la matière.

Bonne gouvernance et état de droit

- Le PNUD a lancé deux programmes clefs dans ce domaine, respectivement intitulés « État de droit et bonne gouvernance » et « Gouvernance et décentralisation ».
- Il reste beaucoup à faire, notamment dans le domaine des droits de l'homme et de la gestion des ressources naturelles.
- Les capacités doivent être renforcées à tous les niveaux, d'autant plus que le Gouvernement reprend ses fonctions à l'échelle de tout le pays.

Pôles de développement

- Le concept général est bien développé; l'étape suivante consistera à déterminer les besoins spécifiques dans chaque pôle de développement.
- Le Gouvernement doit prendre fermement en main la conduite du projet.
- La reconstruction des infrastructures, en particulier du réseau routier, dans le cadre de programmes d'emploi public, contribuera à l'aboutissement rapide du projet relatif aux pôles de développement.

I. Introduction

1. Les principaux objectifs de la mission étaient a) d'examiner avec le Gouvernement et les autres parties prenantes les principales priorités du Gouvernement en matière de consolidation de la paix et les défis que le pays doit relever, les mesures prises par le Gouvernement pour relever ces défis et la nature et la portée de l'appui international dont le pays a besoin; b) de se rendre sur les sites des projets menés à l'extérieur de Bangui qui intéressent la consolidation de la paix dans le pays; et c) d'échanger avec le Comité directeur national des vues sur les activités du Fonds pour la consolidation de la paix. Le mandat de la mission, la composition de la délégation et le programme de la visite sont présentés aux annexes I et II du présent rapport.

2. À l'occasion de sa visite, la délégation a expliqué le rôle de la Commission de consolidation de la paix eu égard à la facilitation et à la coordination de l'appui international, en particulier à l'heure où l'attention de la communauté internationale pour la République centrafricaine semble s'accroître. Le chef de la délégation a donné des précisions sur la manière dont les travaux de la Commission dépendent d'un consensus entre le Gouvernement et la Commission concernant les priorités en matière de consolidation de la paix et les mesures à prendre. Il a également clarifié le rôle de la Commission pour ce qui est de définir des orientations et des priorités aux fins des décaissements du Fonds pour la consolidation de la paix destinés aux pays inscrits à l'ordre du jour de la Commission. Le chef de la délégation a en outre souligné qu'il importait de poursuivre les avancées vers la stabilité, notamment grâce à un processus politique inclusif, ainsi que la nécessité de l'engagement constant du Gouvernement et des autres parties prenantes en faveur de l'action de la Commission.

3. La délégation a rencontré le Président de la République, François Bozizé, le porte-parole de l'Assemblée nationale, le Premier Ministre, le Ministre d'État au plan, à l'économie et à la coopération internationale, le Ministre de la communication chargé du dialogue politique, le Vice-Ministre de la défense, le Comité sectoriel chargé de la réforme du secteur de la sécurité, le Médiateur de la République, le Comité directeur national du Fonds pour la consolidation de la paix (constitué notamment de trois autres ministres), des représentants des partis politiques de l'opposition démocratique et de la majorité présidentielle, des organisations de la société civile, du groupe partenaire de coordination, de l'Équipe de pays des Nations Unies, du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine (BONUCA), de la Banque mondiale, du Fonds monétaire international (FMI), de la Mission de consolidation de la paix en Centrafrique (MICOPAX) et de la communauté diplomatique, et a tenu une conférence de presse. Au cours de la semaine qu'a duré sa visite, la délégation a également rencontré des citoyens centrafricains ordinaires, ainsi que des réfugiés et des personnes déplacées. Elle a en outre échangé des vues avec la mission interorganisations d'évaluation stratégique, dirigée par le Département des affaires politiques du Secrétariat, au sujet des principales conclusions tirées de sa visite.

4. La délégation s'est rendue à Paoua, dans le nord-ouest du pays, et à Boali, près de Bangui, pour évaluer la situation à l'extérieur de la capitale; elle a à ces occasions rencontré la communauté locale et des membres de la BONUCA et de l'équipe de pays sur le terrain. Ces visites étaient particulièrement pertinentes du fait que l'un des problèmes qui se posent dans le pays est l'absence relative d'une

présence et d'une autorité étatiques à l'extérieur de Bangui. Les visites sur le terrain ont aussi permis de mettre en évidence l'infrastructure désuète du pays, comme les routes et les centrales électriques, ainsi que les conditions misérables dans lesquelles vit la population à l'extérieur de la capitale. La délégation s'est également rendue auprès d'un détachement de la MICOPAX à Paoua.

5. Le Président et son équipe remercient le Gouvernement centrafricain ainsi que la BONUCA pour leur hospitalité et l'assistance très précieuse qu'ils lui ont apportées durant leur mission.

II. Principales conclusions et principales difficultés

6. Les attentes restent importantes quant à l'engagement de la République centrafricaine envers la Commission de consolidation de la paix, et quant au rôle de celle-ci s'agissant d'appeler l'attention de la communauté internationale sur les besoins du pays. Le lien entre les activités du Fonds pour la consolidation de la paix et celles de la Commission restent toutefois une source de confusion pour bien des interlocuteurs. La délégation a donc jugé nécessaire d'explicitier la différence entre l'un et l'autre à plusieurs occasions, en particulier du fait que les 10 millions de dollars versés à la République centrafricaine par le Fonds servent maintenant à financer des programmes et des activités sur le terrain.

7. La délégation a fait valoir que c'est au Gouvernement qu'incombe en premier lieu la responsabilité des progrès accomplis dans les trois domaines prioritaires de la consolidation de la paix : réforme du secteur de la sécurité (y compris le désarmement, la démobilisation et la réintégration), état de droit et bonne gouvernance, et constitution des pôles de développement. Elle a aussi mis l'accent sur l'importance cruciale de la réalisation de progrès quantifiables dans le dialogue politique inclusif, et a souligné la nécessité de progrès simultanés dans chacun des trois domaines prioritaires, afin d'éviter de nouvelles tensions parmi la population.

A. Dialogue politique inclusif

8. Pour ce qui est du dialogue politique inclusif, la délégation a fait part au Gouvernement et à l'opposition de sa déception face à la lenteur des avancées réalisées depuis la dernière visite du Président de la Commission de consolidation de la paix, en juillet 2008, et à leur caractère peu concluant, en dépit de plusieurs réunions auxquelles ont participé les parties prenantes et de l'appui financier consenti par le Fonds pour la consolidation de la paix en faveur du dialogue. La délégation a de nouveau insisté sur le fait qu'il fallait veiller à ce que le dialogue politique inclusif se déroule avant la fin de l'année de manière à engager dès que possible les activités relevant de chacune des trois priorités. Elle a en outre réaffirmé que des avancées sensibles devaient être faites quant à ce dialogue avant que tout progrès soit possible dans les trois domaines prioritaires. Des progrès dans les trois domaines prioritaires n'auraient qu'une valeur limitée s'ils ne s'accompagnaient pas de progrès quantifiables sur le terrain du dialogue politique. Plus important, le désarmement, la démobilisation et la réintégration ne devraient pas commencer avant la conclusion du dialogue politique. Enfin, la délégation a souligné que le dialogue politique devrait être pleinement inclusif et que toutes les

parties prenantes, y compris la société civile, devraient avoir voix au chapitre pour déterminer le programme et la voie à suivre.

9. À cet égard, la délégation a insisté auprès des autorités compétentes sur la nécessité de veiller à ce que toutes les mesures soient prises pour permettre le démarrage rapide du dialogue politique, y compris l'annonce des dates auxquelles il se tiendra. La loi d'amnistie récemment adoptée et la libération de prisonniers politiques sont des signes concrets, bien qu'insuffisants, de progrès. Les autorités ont reconnu que la contribution initiale de près de 800 000 dollars versée par le Fonds pour la consolidation de la paix aux fins des préparatifs du dialogue politique ont été très utiles. Elles comptaient sur un appui additionnel du Fonds pour la tenue du dialogue et l'exécution de projets à court terme, notamment pour faire en sorte que les activités de désarmement, démobilisation et réintégration commencent immédiatement après la conclusion du dialogue.

10. La délégation a souligné à maintes reprises que la tenue du dialogue politique inclusif est non seulement un signe important pour la population centrafricaine que ses autorités et d'autres acteurs ont maintenant définitivement tourné la page sur le passé et sont prêts à aller de l'avant dans le processus de réconciliation nationale, mais aussi un signe crucial pour la communauté internationale que le pays est déterminé à ne pas retomber dans l'instabilité chronique. Cet aspect ne devrait pas être sous-estimé par les autorités nationales, qui présument peut-être toujours que la communauté internationale ne s'intéresse pas à la situation en République centrafricaine. Le Président a souligné que la communauté internationale, y compris le Secrétaire général lui-même, qui a rencontré le Président à deux occasions au cours des dernières semaines, suit en fait de très près l'évolution de la situation actuelle dans le pays. Peu après la visite de la mission, une date, à savoir le 5 décembre, a été annoncée pour l'ouverture du dialogue politique inclusif, au moins partiellement, en raison de l'accent mis sur cet effort par la mission.

B. Réforme du secteur de la sécurité et désarmement, démobilisation et réintégration

11. Dans le domaine de la réforme du secteur de la sécurité, la délégation a été en mesure d'évaluer les progrès réalisés en fonction des échéances convenues par toutes les parties prenantes lors du séminaire national sur la question qui s'est tenu en avril 2008. En dépit de certains retards, le processus est dans l'ensemble resté bien engagé. Les retards enregistrés jusqu'à présent ont résulté en partie de contraintes, notamment dans le domaine des moyens de mise en œuvre et de l'assistance technique, et en partie de la passivité du Gouvernement. Il convient toutefois de reconnaître aux autorités nationales le mérite d'œuvrer dans des circonstances difficiles et de s'être engagées à rattraper les retards avant la fin 2008. Les derniers faits nouveaux en matière de sécurité, liés à de nouvelles menées rebelles dans le nord du pays, pourraient par ailleurs compromettre le déroulement du programme de réforme du secteur de la sécurité. À cet égard, le Gouvernement est très favorable au maintien d'une présence militaire des Nations Unies dans le nord-est du pays après l'expiration du mandat de la Force de maintien de la paix de l'Union européenne (EUFOR) le 15 mars 2009.

12. La délégation a de nouveau souligné qu'il fallait un programme de désarmement, démobilisation et réintégration bien conçu et exécuté rapidement.

Compte tenu du fait que la rébellion est toujours active dans certaines régions du pays et de sa volonté d'être associée au dialogue politique inclusif, la délégation a insisté sur la nécessité d'engager le programme immédiatement après la conclusion d'un dialogue inclusif fécond. Elle s'est également enquis de la possibilité d'intégrer au moins certains des ex-combattants dans les Forces armées centrafricaines (FACA), mais il reste encore à définir à cet égard des paramètres clairs.

13. La délégation a été informée que le PNUD avait entrepris d'élaborer un nouveau programme de désarmement, démobilisation et réintégration pour le pays et que deux consultants recrutés sur le plan international avaient déjà été déployés sur le terrain afin de procéder à une évaluation anticipée de la situation et de prendre les premiers contacts avec les groupes rebelles. Un projet de programme devait être élaboré par le PNUD et présenté à ses partenaires lors d'une réunion organisée le 18 novembre à Libreville, avec la participation du Gouvernement, des rebelles, des partis de l'opposition et des organisations de la société civile. Une initiative semblable ayant échoué dans le passé, la délégation a souligné qu'il fallait tenir pleinement compte des enseignements retirés, mieux communiquer et mieux coordonner les activités de tous les acteurs participant au programme en République centrafricaine, sous la direction du PNUD, et avec l'assistance de l'Union européenne (UE) et de la Banque mondiale. Cependant, les premières étapes de l'exécution du programme de désarmement, démobilisation et réintégration sur le terrain nécessiteront de faire appel à une assistance spécialisée pour ce qui est du désarmement, et à une force militaire neutre pour ce qui est de la surveillance. On pourrait à cet égard envisager la mise en place de programmes bilatéraux et la participation d'une force internationale de maintien de la paix, par exemple la MICOPAX. L'ensemble du programme serait coordonné avec l'action du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) dans le domaine de la démobilisation des enfants soldats afin d'obtenir un effet de synergie.

14. La délégation a pu s'assurer que, pour ce qui est de la réforme du secteur de la sécurité et du programme de désarmement, démobilisation et réintégration, des partenaires (UE et PNUD) ont exprimé leur intention de verser des contributions, sous réserve que les garanties nécessaires soient en place pour assurer la transparence et le contrôle de l'utilisation des fonds du programme de désarmement, démobilisation et réintégration, une meilleure coordination des efforts et une gestion solide sur le terrain, et pour accorder toute l'attention voulue à la protection des droits de l'homme et à l'indemnisation des victimes. En ce qui concerne le programme de désarmement, démobilisation et réintégration, des engagements fermes en termes de financement seraient requis à court terme pour aller de l'avant dans l'exécution du programme élaboré par le PNUD.

15. La situation en matière de sécurité s'est dans l'ensemble légèrement améliorée, en raison d'une activité moindre des « zaraguinas » (coupeurs de route) et de la diminution du nombre d'incidents entre les rebelles, les FACA et la population dont il a été fait état. Certains interlocuteurs ont fait valoir que les rebelles aussi bien que les coupeurs de route se livraient à des pillages pour assurer leur subsistance et n'ont pas nécessairement des motivations d'ordre politique. Certains des rebelles semblent être dans une certaine mesure coupés de leurs chefs qui, pour la plupart, vivent en exil et ont peu de moyens de communiquer avec ceux qui sont sur le terrain. Les mêmes interlocuteurs ont déclaré que le chômage et la pauvreté générale qui prévaut constituaient une raison de prendre les armes. Selon eux, l'existence des

conditions voulues et l'ouverture de perspectives économiques pourraient entraîner un recul rapide des activités des rebelles, à mesure que seraient créées des possibilités de travail ou d'emploi.

C. Bonne gouvernance et état de droit

16. L'accent a de nouveau été mis sur la bonne gouvernance et l'état de droit en tant que priorités essentielles à la relève du pays. Si des progrès ont été faits dans ces domaines, notamment du fait que le pays a adhéré à plusieurs conventions internationales à cet égard et les a ratifiées et a adopté des lois modernisées, il reste beaucoup à faire, en particulier dans les domaines de la gestion des ressources humaines et des droits de l'homme. Ces deux points essentiels ont été soulevés avec tous les interlocuteurs concernés, qui ont reconnu la nécessité d'agir, tout en reconnaissant que le manque cruel de capacités nationales gênait les réformes. L'absence d'une présence étatique au-delà de Bangui a été présentée comme un obstacle majeur à la solution de ces deux problèmes, encourageant l'activité des rebelles et le trafic de ressources naturelles et d'armes légères. La bonne volonté des partenaires clefs dans les pays en développement dépend aussi pour une grande partie de l'amélioration des performances du pays en termes de transparence et de bonne gouvernance. La délégation a été informée que le PNUD avait lancé deux programmes dans ce domaine, respectivement intitulés « État de droit et bonne gouvernance » et « Gouvernance et décentralisation », mais a constaté qu'il pouvait exister une discordance dans les programmes de renforcement des capacités nationales de gestion des ressources naturelles.

17. Il est crucial d'élargir l'étroite base du revenu de l'État, aussi la délégation a-t-elle insisté sur l'importance d'une meilleure gestion des ressources naturelles en tant que partie intégrante du renforcement de l'état de droit et de la bonne gouvernance. Cela était considéré comme essentiel à la fois pour accroître la confiance internationale dans la gestion du pays et pour faire en sorte que les citoyens bénéficient de l'activité économique de base ainsi que des revenus tirés de l'exploitation des ressources naturelles du pays, notamment le bois, les diamants, l'or et, éventuellement, le pétrole. Le renforcement de l'état de droit est crucial au regard non seulement de la gouvernance économique mais encore de la consolidation de la démocratie naissante.

D. Pôles de développement

18. Pour ce qui est de la mise en place des pôles de développement, la délégation a eu plusieurs échanges avec les autorités nationales et la Commission européenne. Elle a été informée que le concept des pôles de développement a été pleinement approuvé par le Gouvernement centrafricain dans son Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) et que la Commission européenne était pleinement déterminée, avec d'autres donateurs bilatéraux, à apporter le financement nécessaire à leur mise en place. La Commission européenne a fait valoir que le projet ne devait pas être considéré séparément, mais plutôt comme venant compléter d'autres activités et projets en cours ou prévus menés par les autorités nationales et les partenaires internationaux pour assurer les services sociaux de base, la sécurité et l'administration publique dans les régions concernées. Le projet lui-même prévoyait la création, dans un premier temps, de 11 pôles de développement, principalement

autour des centres de population dans l'ouest du pays; des pôles supplémentaires seraient créés, dans un deuxième temps, dans le reste du pays. La délégation s'est dite préoccupée par la répartition géographique actuellement inégale des pôles de développement durant la première phase, dont pourraient résulter de nouvelles tensions entre les zones qui en sont dotées et celles qui ne le sont pas.

19. La délégation a estimé que le concept de pôle de développement devrait être mis en œuvre parallèlement à la reconstruction du système routier national, qu'il s'agisse des principaux axes ou des routes de desserte reliant les villages aux marchés régionaux. Il fallait veiller à ce que l'infrastructure du pays soit améliorée, notamment le réseau routier, pour faciliter le transport entre centres commerciaux, et améliorer ainsi la libre circulation des biens et des personnes, notamment vers les pays voisins. Certains projets en cours et projets prévus par des donateurs (bilatéraux et autres) envisageaient la construction de routes au titre de programmes de travaux publics (« des routes pour des travaux ») qui pourraient constituer des « dividendes de la paix ». La délégation a également pris note de la volonté de la Commission européenne de financer une nouvelle analyse (réalisée par ONU-Habitat) aux fins de la deuxième phase de création des pôles de développement, si la Commission de consolidation de la paix envisageait de l'appuyer, grâce à des fonds et à d'autres formes d'assistance consentis par ses membres.

III. Conclusions

Liens entre les priorités

20. La délégation a constaté l'importance particulière des liens entre et parmi les diverses priorités. Si l'on s'accorde généralement à reconnaître qu'aucun progrès ne peut être fait quant aux trois priorités sans une avancée concrète et sensible dans le dialogue politique inclusif, tout le monde est conscient que les progrès doivent être simultanés sur les trois fronts, à savoir le secteur de la sécurité, l'état de droit et la bonne gouvernance, et la création de pôles de développement. Il était difficile d'envisager un processus de réforme du secteur de la sécurité et de désarmement, démobilisation et réintégration sans la création de pôles de développement qui offrent aux personnes tout juste démobilisées des possibilités d'emploi et d'autres moyens de subvenir à leurs besoins et à ceux de leur famille. De même, la création de pôles de développement aurait un effet moindre sans les réformes pertinentes dans le secteur de l'état de droit et de la bonne gouvernance, en particulier en ce qu'elle est liée à l'instauration d'un environnement porteur permettant d'attirer vers le pays les investissements étrangers privés, de fournir des services de base et de rétablir l'autorité de l'État sur l'ensemble du territoire de manière décentralisée.

21. La délégation a pris de nombreux contacts avec des acteurs très divers sur le terrain, représentant tous les secteurs de la société, y compris des responsables politiques, des représentants des partis politiques de la majorité et de l'opposition, de la société civile, du secteur privé ainsi que de la communauté internationale sur le terrain, des donateurs et des acteurs bilatéraux et multilatéraux, notamment de la présence de l'ONU. Les objectifs de la mission, tels qu'énoncés dans le mandat de celle-ci, ont été pleinement atteints.

22. La visite de la délégation de la Commission de consolidation de la paix en République centrafricaine a de nouveau fait la preuve de l'utilité de telles visites sur le terrain, qui permettent à la Commission d'entendre des points de vue très variés.

Cette visite a également été l'occasion pour la délégation de mieux comprendre les difficultés rencontrées par le pays en termes de consolidation de la paix. De plus, outre le constat de la situation à Bangui, les visites dans d'autres régions du pays, en particulier dans le nord-ouest (Paoua) et celle de la principale centrale électrique de la capitale (Boali), ont permis à la délégation d'observer la situation à l'extérieur de la capitale.

23. Pour ce qui est des domaines prioritaires, la délégation a compris qu'il importait particulièrement de relever simultanément les défis liés à la réforme du secteur de la sécurité, au programme de désarmement, démobilisation et réintégration, à l'état de droit et à la bonne gouvernance, et à la création de pôles de développement. Cette prise de conscience a mis en lumière le défi que la Commission de consolidation de la paix devra relever en République centrafricaine pour coordonner l'action de toutes les parties prenantes concernées afin d'assurer non seulement des avancées, mais encore le déroulement prudent des différents projets et initiatives, en cours ou prévus.

24. Les trois priorités sont inscrites dans des cadres ou des programmes individuels, ou sur le point de l'être. Dans le domaine de la réforme du secteur de la sécurité, le séminaire tenu en avril 2008 a permis de définir un calendrier détaillé (chronogramme) pour la mise en œuvre de mesures réalistes. Pour ce qui est du programme de désarmement, démobilisation et réintégration, le PNUD énonce actuellement un plan détaillé dont la version définitive sera arrêtée d'ici à la mi-novembre. S'agissant de l'état de droit, le PNUD venait tout juste de lancer, au moment de la visite de la délégation à Bangui, un projet global visant à renforcer l'état de droit en assurant la justice et la sécurité. Le Gouvernement a récemment fait d'importants progrès dans le domaine de la gouvernance en signant et en ratifiant une série de conventions internationales dans ce domaine. Pour ce qui est des pôles de développement, la Commission européenne a élaboré un projet de proposition détaillé, articulé en deux phases, assorti d'un budget et prêt à être exécuté.

25. La délégation a insisté à maintes reprises sur l'importance de progrès dans le dialogue politique inclusif, sans lesquels tout effort déployé dans les trois domaines prioritaires pourrait être considérablement compromis. Peu après le départ de la délégation, le Gouvernement a annoncé les dates du dialogue politique inclusif, qui se tiendra à Bangui du 5 au 22 décembre 2008.

26. À cet égard, et du fait qu'elle a eu l'occasion d'examiner la question avec la mission d'évaluation stratégique dirigée par le Département des affaires politiques qui l'a précédée, et avec d'autres parties prenantes pertinentes sur le terrain, la délégation est parvenue à la conclusion que l'intégration de la présence des Nations Unies sur le terrain permettrait une cohérence et une coordination accrues entre les acteurs présents sur le terrain, qui sont relativement peu nombreux. Cela devrait aussi être envisagé dans la perspective de l'arrivée possible de nouveaux acteurs en raison de l'attention de plus en plus grande que la communauté internationale prête au pays à ce stade. Dans le cadre de cette intégration, il serait fort utile de disposer de moyens exclusivement destinés à appuyer l'engagement envers la Commission de consolidation de la paix pour contribuer à la réalisation des objectifs d'une coordination accrue et d'une meilleure planification. L'examen du dernier rapport en date du Secrétaire général sur la situation en République centrafricaine (S/2008/733) par le Conseil de sécurité sera un moment crucial au regard de l'appui à l'action

menée par la Commission de consolidation de la paix dans le pays, en ce qu'il a trait à la demande de recommandations sur la question de l'intégration adressée au Secrétaire général par le Conseil, dans une déclaration à la presse dont son président a donné lecture le 27 juin 2008.

27. Le Gouvernement a demandé que l'on examine la possibilité d'utiliser le solde du premier montant versé par la Commission de consolidation de la paix en faveur de l'exécution de la stratégie de désarmement, démobilisation et réintégration. La délégation a accepté de tenir compte de cette demande et l'examinera avec le PNUD, qui dirige l'élaboration du programme de désarmement, démobilisation et réintégration. La Commission de consolidation de la paix devrait prêter son concours au processus dirigé par le PNUD pour manifester son engagement envers le renforcement de la cohérence et de la coordination de la mise en œuvre de divers aspects des priorités de la République centrafricaine.

28. La délégation a été frappée par la nécessité impérieuse d'accroître l'appui au renforcement des capacités par le biais d'une assistance supplémentaire et d'autres moyens novateurs. Une grave pénurie de personnel qualifié à tous les niveaux, au sein et à l'extérieur du Gouvernement, fait obstacle à la transition de l'intervention humanitaire au développement durable et pourrait compromettre la capacité du Gouvernement d'assurer des services sociaux de base et d'autres services essentiels à l'échelle de l'ensemble du pays.

Annexe I

Note de la Commission de consolidation de la paix sur la visite sur le terrain qu'elle a effectuée en République centrafricaine, du 30 octobre au 6 novembre 2008 : objectifs et principaux messages

I. Objectifs de la visite

1. Pour la délégation de la Commission de consolidation de la paix, les objectifs de la mission seront les suivants :

a) Collaborer avec le Gouvernement de la République centrafricaine et d'autres parties prenantes clefs;

b) Examiner avec le Gouvernement et les autres parties prenantes les principales priorités du Gouvernement en matière de consolidation de la paix et les défis que le pays doit relever, les mesures prises par le Gouvernement pour relever ces défis et la nature et la portée de l'appui international dont le pays a besoin;

c) Se rendre sur les sites des projets menés à l'extérieur de Bangui qui intéressent la consolidation de la paix dans le pays;

d) Échanger avec le Comité directeur national des vues sur les activités du Fonds pour la Consolidation de la paix.

II. Principaux messages

A. Instruments de l'action menée avec la République centrafricaine : la Commission de consolidation de la paix et le Fonds pour la consolidation de la paix

2. La participation de la Commission de consolidation de la paix est destinée à maintenir l'attention de la communauté internationale sur le pays et son appui en faveur des efforts déployés par ce dernier pour consolider la paix, en réunissant tous les acteurs concernés, en mobilisant des ressources et en dispensant des conseils sur les stratégies intégrées de consolidation de la paix. La réalisation de ces objectifs exige des efforts accrus pour renforcer la coordination et instaurer des partenariats solides entre acteurs nationaux, régionaux et internationaux.

3. Les travaux de la Commission de consolidation de la paix continueront d'inspirer les plans de priorités, qui privilégieront les priorités immédiates retenues parmi l'ensemble des défis en matière de consolidation de la paix que la Commission examine. Ces priorités serviront à leur tour de points de départ pour l'élaboration de projets concrets que la Commission pourrait éventuellement financer.

B. Document-cadre pour la consolidation de la paix en République centrafricaine

4. La Commission de consolidation de la paix est déterminée à assurer et à appuyer la prise en main par le pays du processus de consolidation de la paix. L'élaboration d'un document-cadre incombera aux autorités centrafricaines, appuyées en cela par l'ONU et les autres parties prenantes concernées (société civile, secteur privé, acteurs internationaux).

5. L'élaboration du document-cadre devra être fondée sur des consultations inclusives avec toutes les parties prenantes.

6. Le document-cadre servira à évaluer les progrès accomplis et à assurer le suivi des engagements convenus. Il pourra aussi offrir un cadre permettant de mobiliser des ressources additionnelles et de veiller à ce que l'attention internationale reste tournée vers le processus de consolidation de la paix en République centrafricaine.

C. Lien entre le cadre stratégique et les décaissements provenant du Fonds pour la consolidation de la paix

7. L'élaboration par la Commission de consolidation de la paix d'un document-cadre pour la République centrafricaine n'est pas directement liée aux versements effectués par le Fonds pour la consolidation de la paix, bien que les priorités de celui-ci soient déterminées par le document-cadre. Ce dernier servira à orienter la relation à long terme entre la Commission et la République centrafricaine et, par conséquent, prolongera le rôle à court terme du Fonds s'agissant d'apporter des solutions immédiates et à court terme aux défis liés à la consolidation de la paix.

8. Les sommes provenant du Fonds pour la consolidation de la paix devraient être allouées en deux versements, dont l'un est déjà en cours. Une deuxième partie pourrait être allouée une fois que la version définitive du document-cadre pour la consolidation de la paix en République centrafricaine sera arrêtée.

D. Importance de la continuité et de la stabilité

9. Alors que la communauté internationale, et en particulier la Commission de consolidation de la paix, s'emploie activement à resserrer sa coopération avec le Gouvernement centrafricain, compte tenu des défis immenses que le pays doit relever pour consolider la paix, il est essentiel que les autorités du pays s'intéressent avant tout à l'élaboration du document-cadre et n'épargnent aucun effort pour assurer la stabilité politique. À cet égard, un signe important de la stabilité et de l'engagement politique et institutionnel sera la réalisation de progrès quantifiables dans le dialogue politique inclusif.

E. Engagement résolu du Gouvernement centrafricain

10. La Commission de consolidation de la paix s'est résolument engagée envers la République centrafricaine, à tous les niveaux du Gouvernement. D'un engagement résolu dépendent étroitement la continuité et la stabilité. L'intensification des efforts

importera tout particulièrement maintenant que le pays va entreprendre de rédiger un document-cadre pour la consolidation de la paix.

11. Dans le cadre de cette collaboration, nous félicitons le Gouvernement d'avoir désigné un point focal national au niveau ministériel chargé de coordonner l'action du Gouvernement et celle de la Commission de consolidation de la paix, Sylvain Maliko, Ministre d'État au plan, à l'économie et à la coopération internationale. La participation de M. Maliko aux activités liées au Fonds pour la consolidation de la paix jusqu'à présent, en tant que Coprésident du Comité directeur national du Fonds pour la consolidation de la paix, est un avantage certain.

12. On s'accorde largement à reconnaître que la République centrafricaine pourrait bien se trouver à une étape cruciale de son développement. Consciente de cela, la communauté internationale a intensifié son action en faveur du pays et fait part de sa volonté de poursuivre sur cette voie. Un engagement ainsi qu'une volonté et une force politiques comparables de la part du Gouvernement, associés à l'aide de la communauté internationale, seront sources de bénéfices considérables pour le pays et sa population.

III. Composition de la délégation

13. Les membres de la délégation étaient les suivants :

Jan Grauls, Représentant permanent, Président de la formation République centrafricaine de la Commission de consolidation de la paix (Belgique)

Fernand Poukré-Kono, Représentant permanent (République centrafricaine)

Simeon Selby Ripinga, Ambassadeur de l'Afrique du Sud en République centrafricaine

Karel Komarek, Ministre-conseiller (République tchèque)

Michel Régis Onanga M. Ndiaye, Premier Conseiller (Gabon)

Douglas J. Meurs, Conseiller (États-Unis d'Amérique)

Filip Van den Bulcke, Premier Secrétaire (Belgique)

Abdurrahman A. H. Elgannas, Deuxième Secrétaire (Jamahiriya arabe libyenne)

Dan Schreiber (Belgique)

Ejeviome Eloho Otobo, Directeur, Chef adjoint du Bureau (Bureau d'appui à la consolidation de la paix)

Philip Helming, spécialiste de la consolidation de la paix (Bureau d'appui à la consolidation de la paix)

Annexe II

Programme de la visite

<i>Date</i>	<i>Activité</i>
Jeudi 30 octobre 2008	
10 heures-11 heures	Réunion avec l'équipe de pays des Nations Unies
11 h 30-12 h 30	Réunion avec le Ministre d'État au plan, à l'économie et à la coopération internationale
12 h 45-13 h 45	Réunion avec des représentants de la Banque mondiale et du FMI
15 h 30-16 h 30	Réunion avec l'Ambassadeur de France et Chef de la délégation de la Commission européenne
16 h 35-18 heures	Réunion avec l'équipe des partenaires humanitaires et de développement
18 h 30	Réunion avec la mission d'évaluation stratégique en République centrafricaine à l'issue de son mandat
Vendredi 31 octobre 2008	
Midi-13 heures	Réunion avec l'Union des forces vives de la nation (UFVN)
15 heures-16 heures	Réunion avec le Comité des partenaires extérieurs pour le suivi de la politique et le développement (COPESPD)
16 h 20-17 h 30	Réunion avec des représentants de la société civile (syndicats)
18 heures	Réunion-bilan
Samedi 1^{er} novembre 2008	
9 heures-16 heures	Visite à Paoua (réunion avec le sous-préfet, la FOMUC/MICOPAX, des représentants des personnes déplacées et d'associations de femmes et avec l'équipe de pays des Nations Unies à Paoua, et visite de différents sites de projets liés à l'agriculture, à l'emploi des jeunes et à la formation professionnelle, etc.)
17 heures-18 heures	Réunion-bilan
Dimanche 2 novembre 2008	
9 heures-16 heures	Visite à Birao

<i>Date</i>	<i>Activité</i>
Lundi 3 novembre 2008	
9 h 30-10 h 30	Réunion avec les parties de la majorité présidentielle (Groupement des partis politiques de la mouvance présidentielle)
10 h 30-11 h 10	Réunion avec le porte-parole de l'Assemblée nationale
11 h 15-12 h 15	Réunion avec le Ministre de la communication, chargé du dialogue politique
12 h 15-13 heures	Réunion avec le Vice-Ministre de la défense
14 h 25-15 h 15	Réunion avec le Premier Ministre
15 h 30-16 h 15	Réunion avec l'Ambassadeur des États-Unis d'Amérique
19 heures-20 h 15	Réunion avec le Chef de l'État
Mardi 4 novembre 2008	
9 h 30-11 h 30	Réunion avec l'équipe de pays des Nations Unies
11 h 30-12 h 30	Réunion avec le Comité sectoriel chargé de la réforme du secteur de la sécurité
15 h 15-16 h 15	Réunion de suivi avec la Banque mondiale
16 h 20-17 h 20	Réunion avec des représentants de la société civile (ONG de femmes et ONG s'occupant des droits de l'homme)
Mercredi 5 novembre 2008	
9 heures-10 h 30	Réunion avec le Médiateur de la République (« Ombudsman »)
11 heures-midi	Réunion avec l'unité état de droit et bonne gouvernance du PNUD
15 heures-16 h 30	Réunion de suivi avec la Commission européenne (consacrée aux pôles de développement, à la réforme du secteur de la sécurité et au programme de désarmement, démobilisation et réintégration)
Jeudi 6 novembre 2008	
9 h 40-10 h 40	Réunion avec le Comité directeur national du Fonds pour la consolidation de la paix
12 h 30-13 h 30	Conférence de presse